



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection de la profession des comédiens et comédiennes de doublage

Question écrite n° 18267

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la protection de la profession des comédiens et comédiennes de doublage. La révolution numérique qui se déroule avec le développement d'outils fondés sur l'intelligence artificielle générative devrait bouleverser notre quotidien dans les années à venir. Si cela doit engendrer des effets positifs, cela fait peser un risque sur l'emploi dans certains secteurs d'activité, c'est notamment le cas dans le secteur de la création artistique. Un collectif français de comédiens et de comédiennes de doublage dénonce cette situation. Outre les risques pour les emplois concernant un secteur qui fait travailler environ 15 000 personnes, ces outils ne peuvent pas retranscrire les émotions de la voix humaine. Il y a aussi un risque pour protéger le travail des comédiens et comédiennes : l'IA générative se nourrit de contenus déjà existant sans demander nécessairement l'autorisation à l'auteur pour utiliser ce contenu. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de réglementer l'usage de l'IA générative dans le monde de l'art, en l'occurrence dans l'audiovisuel et le cinéma, afin d'assurer la préservation de ce patrimoine culturel français.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18267

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4353

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)